



# COMMUNE D'ENTREVAUX

## ARRETE MUNICIPAL N° 85/2026

**Objet :** OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE VILLAGE A L'INTERIEUR DES REMPARTS.

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2125-1,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992, modifiée,

Vu le Plan de signalisation annexé au présent arrêté,

Vu la déclaration préalable d'une vente au déballage présentée par Madame MIEGE Mireille,

Vu la demande en date du 9 février 2026 par laquelle Madame Mireille MIEGE, Présidente de l'Association « EVA » souhaite organiser un vide-greniers le dimanche 26 juillet 2026 dans les rues du village à l'intérieur des remparts,

### ARRETE

**Article 1 :**

L'Association « EVA » est autorisée à occuper les rues du village à l'intérieur des remparts (voir plan ci-joint) le dimanche 26 juillet 2026 de 7h00 à 19h00 pour l'organisation d'un vide-greniers.

L'association ne devra pas bloquer l'accès aux secours. La place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite devra rester libre d'accès.

**Article 2 :**

La présente autorisation est consentie à titre précaire et révoquant pour une durée de un jour qui commencera à courir le dimanche 26 juillet 2026 de 7h00 à 19h00.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site de la commune d'Entrevaux.

**Article 4 :**

La Gendarmerie, le Maire, sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'Entrevaux.

Fait à Entrevaux, le 22 juin 2026,

Le Maire,

Didier OCCELLI,





© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 6° 48' 39" E  
Latitude : 43° 57' 02" N

Occupation du domaine public par l'Association EVA. Vide grueas le 26.07.2026  
Sauf la place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite que restera libre d'accès.